



Assemblée générale

Distr. générale
1er mars 1997
Français
Original: anglais

Comité de l'information
Dix-neuvième session
13-23 mai 1997

Questions de fond

Activités du Comité commun
de l'information des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 46/73 B du 11 décembre 1991, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter les rapports du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) aux sessions consécutives du Comité de l'information. Le présent rapport, qui traite des activités du Comité commun en 1996, donne suite à cette demande.

2. Le Comité commun a tenu sa vingt-deuxième session du 3 au 5 juillet 1996, à l'Office des Nations Unies à Genève, sous la présidence du Sous-Secrétaire général à l'information, M. Samir Sanbar. Les directeurs de l'information et les représentants de 26 organismes des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées et les organisations apparentées, y ont participé. Le rapport sur cette session a été présenté au Comité administratif de coordination (CAC). Le Comité commun a examiné diverses questions touchant à la coopération interorganisations dans le domaine de l'information. On trouvera ci-après un résumé des débats, ainsi qu'un aperçu de la suite donnée aux décisions prises au cours de la session sur les questions de nature à intéresser les membres du Comité de l'information.

3. Dans ses délibérations, le Comité commun a fait une large place à un débat ouvert sur les moyens de faire mieux connaître le rôle et les réalisations de l'ONU. Plusieurs membres du CCINU ont constaté avec préoccupation que de nombreuses organisations avaient tendance, devant la dimi-

nution des ressources financières dans tout le système des Nations Unies, à réduire les crédits affectés à l'information, les activités entreprises dans ce domaine étant difficiles à chiffrer. Le Comité commun est convenu que, pour élargir le soutien apporté à ses objectifs et activités, l'ensemble du système des Nations Unies devait mobiliser davantage ses partisans habituels, tels que les organisations non gouvernementales, mais aussi s'efforcer de toucher d'autres publics et alliés potentiels, comme les jeunes, les autorités locales et différents groupes de la société civile. Parmi les nouveaux interlocuteurs et partenaires possibles de l'ONU, le Comité commun retient en particulier les milieux d'affaires, qui peuvent jouer un rôle important dans la promotion d'un développement durable tenant compte des préoccupations sociales, les politiques prônées par l'Organisation étant axées sur le renforcement du secteur privé et sa participation active au processus de développement. Le CCINU est convenu que l'ONU devait élaborer un message universel fondé sur une analyse critique des réactions positives et négatives suscitées par la publicité donnée récemment au rôle et aux réalisations de l'Organisation, ainsi que par le débat public qui l'avait accompagné, et a fait observer qu'il était également nécessaire de trouver un moyen de contrer les effets du trop-plein d'information observé dans les médias. Afin d'améliorer la coordination des activités d'information, le Comité commun

a décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée qui serait établi à New York et qui se réunirait tous les mois ou tous les deux mois, entre les sessions, pour examiner des questions d'intérêt commun. Il a également pris la décision de publier à nouveau le bimestriel intitulé JUNC Information Bulletin, qui est élaboré par le secrétariat du Comité commun, puis distribué par voie électronique aux membres du CCINU ainsi qu'aux directeurs de l'information d'organismes de développement bilatéraux afin de les tenir au courant des faits nouveaux et de faciliter la coordination des activités d'information et de mise au point des matériaux nécessaires.

4. Le Comité commun a examiné plusieurs questions se rapportant au Service de liaison avec les ONG et a reconnu le rôle capital que le Service jouait en vue de promouvoir et de renforcer la coopération entre le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Il s'est déclaré préoccupé par les difficultés auxquelles se heurtait le Service en raison de la crise financière et budgétaire que traversait le système des Nations Unies et a prié tous les organismes donateurs de faire le nécessaire pour que les crédits affectés au Service ne soient pas réduits pendant l'exercice biennal en cours. Compte tenu de l'évolution de la situation dans le système des Nations Unies ainsi que sur le plan international dans le domaine de la coopération internationale et de la coopération avec les organisations non gouvernementales, le Comité commun a approuvé une proposition tendant à ce que l'on entreprenne un examen stratégique du rôle joué par le Service dans le système des Nations Unies.

5. Le Comité commun a examiné les progrès accomplis en vue de la participation du système des Nations Unies aux prochaines expositions internationales qui devraient se tenir à Lisbonne en 1998 et à Hanovre (Allemagne) en l'an 2000. Il a déclaré qu'aucune nouvelle mesure ne serait prise à ce sujet tant que les deux pays hôtes n'auraient pas donné des précisions sur les conditions, notamment financières, dans lesquelles l'ONU participerait aux deux expositions, étant entendu que cette participation n'aurait lieu que si elle n'entraînait aucun coût pour l'Organisation. Il a recommandé, avec l'approbation du CAC, de regrouper les directives fixées par le CAC en 1992 en vue de la participation du système des Nations Unies à des expositions internationales et l'additif de 1994 auxdites directives en un seul document qu'il examinerait à sa vingt-troisième session afin de prendre une décision à ce sujet.

6. Le Comité commun a également abordé la question des activités d'information conjointes relatives à l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et à la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), et a examiné la stratégie d'information et le

programme d'activités d'information prévu pour la session extraordinaire que l'Assemblée générale tiendra en 1997 afin de faire le point des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21. Après la session du Comité commun, l'application du programme d'information concernant le «Sommet Planète Terre + 5» a été coordonnée par le biais du groupe de travail à composition non limitée du CCINU, qui a tenu à New York plusieurs réunions consacrées à la question.

7. La vingt-troisième session du Comité commun doit avoir lieu du 1er au 3 juillet 1997 au Centre de formation international de l'Organisation internationale du Travail à Turin. Pendant la session, le Comité commun abordera un grand nombre de questions d'intérêt commun afin de renforcer davantage la coopération interorganisations dans le domaine de l'information. Comme à sa vingt-deuxième session, ses délibérations viseront vraisemblablement à trouver les moyens de faire mieux connaître le rôle et les réalisations de l'ONU.